

6.4. « Un manifeste ambitieux pour les PME »

Porté **par Yves Noël, CEO de NMC** et président du Conseil des PME, le Manifeste des PME a été présenté au ministre wallon de l'Économie, Jean-Claude Marcourt, à la fin du mois de janvier. Au menu : une demande forte afin de promouvoir un nouveau regard sur l'entrepreneuriat, et une déclinaison de 55 mesures fédérées en cinq vecteurs-clés : entrepreneuriat, innovation, financement, internationalisation et simplification.

C'est un fait évident, mais qu'il convient cependant de rappeler les Pme sont un élément essentiel dans le tissu économique de la Wallonie. « Elles représentent 99% des entreprises, environ 80% de l'emploi salarié et 18% du PIB et elles constituent l'un des principaux vecteurs de croissance économique et d'emploi de la région », souligne Yves Noël, CEO de NMC et président du Conseil des PME. « Depuis 15 ans, de nombreuses initiatives ont été lancées afin de favoriser leur développement. Des performances significatives ont été enregistrées à plusieurs niveaux: le nombre de Pme est en hausse, le taux de croissance de l'emploi y est supérieur à la moyenne nationale et européenne, leur taux de survie est en augmentation ».

Ceci étant, des faiblesses structurelles persistent en comparaison avec d'autres régions d'Europe, la taille moyenne des Pme wallonnes reste trop faible, leur taux de disparition est trop élevé et la valeur ajoutée par employé demeure trop faible. De plus, estiment de nombreux patrons de Pme, les partenariats entre le système éducatif et le monde de l'entreprise sont insuffisants.

Stimuler la croissance et la création d'entreprises

C'est dans ce contexte qu'a été conçu le Manifeste pour les Pme wallonnes, fruit d'une démarche associant de nombreux patrons de Pme et des acteurs institutionnels wallons lors de multiples réunions de travail et de réflexion. Son objectif, traduit en recommandations ? Il est double : d'une part, stimuler la croissance et la performance des Pme existantes, structurantes, créatrices d'emplois et d'innovation, et d'autre part aider à la création d'entreprises nouvelles, innovantes et garantes de croissance future.

« Ces recommandations que nous présentons au Gouvernement wallon, nous souhaitons qu'il les fasse siennes et les porte afin qu'elles soient traduites à court terme en décisions politiques et en mesures opérationnelles efficaces de soutien aux Pme, sur une période suffisamment longue pour qu'elles dégagent toute leur efficacité »», appuie Yves Noël qui souligne que ce manifeste se veut « cohérent, ambitieux et orienté vers l'avenir.»

Cohérent? « Car de nombreuses initiatives lancées ces dernières années agissent sur les bons leviers. Les structures d'accompagnement et la simplification administrative ont entraîné des effets positifs. Elles doivent être renforcées et accélérées et ce de manière complémentaire aux autres mesures de développement économique de la Région. »

Ambitieux? « Car il est nécessaire de donner une nouvelle impulsion au développement du tissu économique des Pme afin de faire de la Wallonie une terre propice à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises à forte croissance et structurantes qui pourront créer un réel effet d'entraînement sur leur écosystème».

Orienté vers l'avenir? « Et même en rupture car un réel changement culturel est nécessaire, au niveau des entreprises, de l'administration et du politique. Il est en effet primordial de faire évoluer les mentalités, d'aligner les méthodes de travail pour s'orienter ensemble vers les bénéfices communs pour tous les acteurs de la Région et de valoriser davantage la volonté d'entreprendre. »

5 engagements préalables

Avant de dresser l'inventaire des actions qu'il recommande, le Conseil des Pme estime qu'il faut avant tout « changer le regard que nous portons sur nos Pme et sur l'entrepreneuriat qui sont les vrais moteurs du développement économique et de la création de bien-être. Il est donc impératif, au-delà des mesures pratiques bien nécessaires, de travailler à la promotion d'une culture positive valorisant ces femmes et ces hommes qui prennent des risques pour créer les emplois d'aujourd'hui et de demain ».

La première ambition du Manifeste consiste dès lors à « renforcer la culture et l'envie d'entreprendre et de croître afin de renforcer le potentiel de création et de croissance des entreprises wallonnes et de permettre l'émergence de nouveaux champions au sein du tissu économique wallon ».

C'est dans cette perspective que le Conseil des PME recommande à la Région de donner l'exemple en prenant formellement cinq engagements, «qui devront être adoptés par l'ensemble des acteurs publics»:

- 1) permettre d'entreprendre à tout âge ;
- 2) faire davantage confiance aux acteurs en simplifiant et en accélérant les démarches ;
- 3) encourager la prise de risque ;
- 4) mettre l'administration au service de l'entreprise ;
- 5) promouvoir la réussite.

5 vecteurs, 55 mesures

Afin de donner un cadre et une structure à l'ensemble des mesures sélectionnées, le Conseil des PME a choisi de les regrouper en fonction des principaux éléments ou « vecteurs » nécessaires à la création et la croissance des entreprises. Ces vecteurs sont au nombre de cinq:

O L'Entrepreneuriat « qui est à la base de toute initiative de création et de développement d'activité économique ».

O L'Innovation « qui permet de créer et d'entretenir les deux avantages concurrentiels que sont la différenciation et un moindre coût de production (grâce à la technologie et l'excellence opérationnelle)».

O Le Financement « qui doit immanquablement venir en soutien à la volonté d'entreprendre et des idées et projets développés par l'entrepreneur pour soutenir l'activité de production mais également permettre d'investir dans la croissance et le futur ».

O L'internationalisation « qui doit, dès le départ, être intégrée dans le plan Stratégique d'une entreprise eu égard à la taille restreinte du marché qu'offre notre Région et à la nécessité de se confronter à la concurrence internationale afin de maintenir et d'aiguiser la performance de nos entreprises ».

O La Simplification administrative « afin de transformer la nécessaire interaction avec les pouvoirs publics en un échange efficace d'informations et en une source de conseils, de soutien et de perspectives».

Finalement, viennent les mesures qui regroupent l'ensemble des actions spécifiques et concrètes qui devraient être menées. Au total, le Manifeste compte 55 mesures qui ont été retenues par le Conseil des Pme suite à un travail de synthèse, de consolidation et de hiérarchisation des contributions reçues par les groupes de travail. Cette hiérarchisation a été faite en pensant à l'impact collectif que ces mesures pourraient avoir sur l'amélioration de 3 indicateurs socio-économiques fondamentaux: création nette d'entreprises, croissance en termes d'emplois, croissance en termes de valeur ajoutée.

«J'entends, et j'en suis heureux, que le Conseil des Pme plébiscite et conforte certaines mesures déjà initiées » répond le ministre wallon de l'Économie, Jean-Claude Mar-court. « Il est de mon ressort maintenant de les amplifier afin de donner un coup d'accélérateur à la croissance des Pme wallonnes et de concrétiser les nouvelles propositions à court et moyen terme. Sur base des recommandations formulées par le Conseil des Pme, je vais étoffer ma feuille de route pour la législature. Des actions à très court terme seront mises en place et amplifiées ».

Benoit July

Janvier - Février 2016 CLASSEEXPORT